



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024

Délibération n°2024-23 : Modification du Règlement intérieur pour l'accueil collectif des mineurs

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le dimanche 16 juin, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 14	Votants : 4
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Lina LEMARIE, Olivier MUSY, Marianne PERDRIJAT, Bénédicte ALLENET, Edwige BONNEFOY, Guy HALGAND, Eric MORISSET, Nicolas RICHARD		
Représentés :	Hélène MORONVALLE donne pouvoir à Geneviève SHATER, Marie MAERTENS donne pouvoir à Edwige BONNEFOY, Marie GALANO donne pouvoir à M. le Maire, Taoues COLL donne pouvoir à Alain SCHMITT		
Absents :	Fabrice NOURY		
Secrétaire :	Guy HALGAND		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de Règlement intérieur pour l'accueil collectif des mineurs ;

Considérant l'intérêt d'ajouter le prélèvement bancaire aux modes de paiement proposés aux parents,
Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : approuve le règlement intérieur pour l'accueil collectif des mineurs modifié en son article 8,

Article 2 : précise que ledit règlement est applicable à compter du 1^{er} septembre 2024 et abroge à compter de cette date le règlement intérieur approuvé par délibération 2023-31 du 9 juin 2023.



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan

Accusé de réception en préfecture
091-21910638-20240620-2024_23-DE
Date de rétrotransmission : 24/06/2024
Date de réception préfecture : 24/06/2024

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20240620-2024_23-DE
Date de télétransmission : 24/06/2024
Date de réception préfecture : 24/06/2024